

LE GFMES, C'EST QUOI ?

NOS OBJECTIFS

- Défendre et améliorer l'accompagnement des enfants aux besoins particuliers, scolarisés en institution ou intégrés.
- Veiller à la bonne qualité des prestations de l'école fribourgeoise en général et dans nos Institutions, en relayant nos préoccupations.
- Entretenir une collaboration avec la hiérarchie par des échanges et des rencontres annuelles avec le SESAM et avec notre Conseillère d'État.
- Obtenir une reconnaissance-équivalence de nos diplômes d'enseignant spécialisé au même titre que les enseignants spécialisés Master.

NOTRE FONCTIONNEMENT

- Afin de faire circuler les informations, nous essayons d'avoir un·e représentant·e par institution et quelques représentant·e·s MAO/MAR, pour former le comité élargi, qui se réunit 2 à 3 fois par année.
- En plus des 2 à 3 séances annuelles, nous rencontrons le SESAM, (conjointement avec la SPFF) et avons une assemblée ordinaire. Le cas échéant, des sous-groupes sont formés afin d'effectuer des travaux plus spécifiques (consultation...)
- Le comité restreint se compose de deux co-présidentes :
 - Stéphanie Barthlomé, représentante pour les institutions,
 - Anne Zahnd, représentante pour l'intégration MAO/MAR.Il est complété d'une secrétaire, d'une caissière.

PARTENARIAT

FOPIS

La FOPIS organise et coordonne les actions nécessaires à l'amélioration, la protection et la défense des droits et intérêts des collaborateurs·trices des institutions sociales fribourgeoises. Elle négocie notamment les améliorations de la CCT à laquelle sont soumis·e·s les enseignant·e·s spécialisé·e·s employé·e·s des institutions.

Le GFMES contribue par une cotisation de Fr. 150.- à la FOPIS. Le personnel soumis à la CCT INFRI-FOPIS participe par un prélèvement de 1 pour mille du salaire soumis à l'AVS.

SPFF

La SPFF est la Société Pédagogique Fribourgeoise Francophone. C'est l'association syndicale qui représente les enseignant·e·s primaires du canton de Fribourg.

Elle est composée d'un bureau (deux co-présidentes, une secrétaire administrative et une membre) et d'un comité où sont représentés chaque arrondissement et chaque groupement (AC – GFME – GFMES). Les groupements font donc partie intégrante de la SPFF.

La SPFF c'est une défense syndicale forte et permanente. C'est une défense personnalisée et une écoute attentive de vos réalités, de vos attentes et de vos besoins. C'est aussi une connaissance des dossiers et du terrain, une participation à des groupes de travail ou à des commissions.

REJOIGNEZ-NOUS

Plus d'informations → www.gfmes.ch